



Rénovation toiture : quelle majorité ?

Par **clio59300**, le 14/01/2012 à 15:14

Bonjour,

Peut-on me dire qu'elle doit être la majorité nécessaire au vote de la rénovation intégrale d'une toiture d'un immeuble de copropriété ? Merci pour votre aide.

Par **myriamjuriste**, le 14/01/2012 à 18:34

Bjr!

Si ce sont des travaux de remise en état ou des travaux d'entretien si c'est le cas c'est la majorité simple (art 24)

Si ce sont des travaux d'économie d'énergie (amélioration de l'étanchéité) c'est la majorité absolue (art 25).

Cdt